



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19h00, le 23 novembre 2017.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** **Marie Gratton, mairesse**

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège #1

Renald Roy, conseiller au siège #2

Simon Landry, conseiller au siège #3

Jacinthe Côté, conseiller au siège #5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège #6

**ÉTAIT ABSENT :** Richard Émond, conseiller au siège #4 (absence motivée)

**ÉTAIT AUSSI PRÉSENT :** Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse, Marie Gratton, la séance est ouverte à 19h00.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

1. **RÉS.** Adoption de l'ordre du jour.
2. **RÉS.** Approbation de la Programmation des travaux dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018 transmise au MAMOT le 27 octobre 2017.
3. **RÉS.** Adoption du Projet de Règlement no. 273-2017 décrétant la tarification des services d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2018.
4. **RÉS.** Adoption du Projet de Règlement no. 274-2017 décrétant les tarifs pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2018.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. Levée de l'assemblée.

**RÉS.21.11.17**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**RÉS.22.11.17****APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018 TRANSMISE AU MAMOT LE 27 OCTOBRE 2017**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que :

- La Ville de Cap-Chat s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Cap-Chat s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018;
- La Ville de Cap-Chat approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Ville de Cap-Chat s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.\$ par habitant par année, soit un total de 140.\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville de Cap-Chat s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Ville de Cap-Chat atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

**RÉS.23.11.17****ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 273-2017 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que le **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 273-2017** décrétant la **tarification des services d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2018** soit et est adopté.

**ADOPTÉE**



**RÉS.24.11.17**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 274-2017 DÉCRÉTANT  
LES TARIFS POUR LE SERVICE DE CUEILLETE, DE TRANSPORT ET  
DE DISPOSITION DES ORDURES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que le **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 274-2017** décrétant les **tarifs pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2018** soit et est adopté.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est 19h45 et il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** que l'assemblée soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
**MARIE GRATTON**  
**MAIRESSE**

\_\_\_\_\_  
**YVES ROY**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**